

SENSIBILISATION AUX PROBLEMATIQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR (SPTH)

1. SENSIBILISATION AUX PROBLEMATIQUES DU TRAVAIL EN HAUTEUR

Selon l'article 82 de la Loi sur l'Assurance Accident (LAA) : *“ L'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données. ”*

Par ailleurs, l'article 6 de l'Ordonnance sur la Prévention des Accidents (OPA) stipule également : *“ L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise [...] soient informés de manière suffisante et appropriée des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures de sécurité au travail. ”*

La Sensibilisation aux Problématiques du Travail en Hauteur présente les principes fondamentaux du travail en hauteur (ci-après TH) et ses principales problématiques. Les différents sujets traités sont :

1. Introduction, cadre légal et principes généraux
2. Phénomènes dangereux et dangers principaux
3. Présentation des pratiques et techniques
4. Connaissance du matériel
5. Situations d'urgences
6. Analyses de situations / Partages d'expériences

2. OBJECTIF GENERAL

A l'issue de cette formation, la personne formée a conscience des droits et devoirs des travailleurs et des entreprises dans l'organisation et la conduite de travaux en hauteur. Elle possèdera les informations nécessaires à la compréhension des situations de travail en hauteur et dans la prévention des dangers et accidents inhérents à cette activité au sein de son entreprise.

3. CONCEPT DE LA FORMATION

Cette formation pour entreprises est construite en 6 modules thématiques délivrés en :

- 1 bloc de 1/2 jours soit 4h de formation

Cela permet de prodiguer la formation, en s'adaptant aux besoins et attentes du public cible.

4. PUBLIC CIBLE

Tous les collaborateurs appelés à décider, organiser et gérer une activité devant faire appel aux techniques du TH. D'une manière générale, tous les collaborateurs ayant un cahier des charges décisionnel et la conduite d'équipe de travail, indépendamment du niveau hiérarchique, du rôle, de l'expérience ou du domaine d'activité.

5. PREREQUIS

- Volonté de l'employeur de développer une culture de sécurité, et de faire participer les collaborateurs à cette démarche.
- Engagement de l'employeur en faveur de la réduction des accidents liés au TH.
- Un besoin utilitaire professionnel dans la décision, l'organisation et la gestion d'activités nécessitant des techniques de TH.
- Un intérêt de circonstance pour la thématique

6. DUREE

- La formation complète dure 4h
- Elle se compose de 6 modules d'une durée d'environ 30 à 35 minutes chacun

7. LIEU DE LA FORMATION

- En intérieur, dans une salle équipée pour accueillir confortablement un groupe
- Dans les locaux de l'entreprise cliente, ou dans les propres locaux d'ALKANA

8. HORAIRES

Nos journées de formations se déroulent dans les tranches les horaires suivantes :

- 08h00 – 12h00 avec 15min de pause
ou
- 13h00 – 17h00 avec 15min de pause

9. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous conseillons des groupes de 8 à 12 participants.

Au-delà de 12 participants le groupe-classe sera divisé et un deuxième formateur sera détaché.

10. LANGUE DE LA FORMATION

Cette formation est dispensée en français.

Merci de nous signaler d'éventuels besoins pour les personnes n'ayant pas une maîtrise parfaite du français, afin que nous puissions rechercher les adaptations possibles.

11. EQUIPEMENT

En cas de formation dans l'entreprise cliente, celle-ci devra mettre à disposition : une salle de réunion avec table, chaises, matériel de projection (beamer) et un système d'affichage/écriture (flip chart, tableau blanc).

En cas de formation dans les locaux d'ALKANA, l'équipement nécessaire est disponible.

Les participants doivent posséder du matériel nécessaire pour de la prise de notes.

12. FORMATEURS

Nos formateurs sont des spécialistes du TH (cordistes certifiés ASGM) ou de la sécurité au travail (ingénieur sécurité et/ou chargé de sécurité).

Ils sont également au bénéfice de formations pédagogiques (Certificat FSEA).

13. STRATEGIE PEDAGOGIQUE / METHODE.

L'enseignement proposé repose sur des critères pédagogiques reconnus et est composé comme suit : enseignement frontal et en groupe, travail individuel et en sous-groupe, apports théoriques, analyse de situations, observations, échanges, discussions et appréciations informelles.

14. OBJECTIFS SPECIFIQUES

A l'issue de la formation, la personne formée est capable de :

- Comprendre ses droits et devoirs dans le cadre de l'activité professionnelle nécessitant du TH.
- Comprendre les devoirs de l'employeur dans le cadre de l'activité professionnelle nécessitant du TH.
- S'informer sur les modalités spécifiques en vue d'une activité professionnelle nécessitant du TH.
- D'organiser l'activité professionnelle en tenant compte des impératifs sécuritaires liés au TH.
- Détecter et remonter les informations relatives aux dangers à la place de travail spécifique
- Collaborer avec des spécialistes du TH pour mettre en œuvre et améliorer la sécurité au sein de l'organisation.
- Partager des idées d'amélioration.
- Véhiculer une culture la sécurité à son échelle.

15. COMPETENCES VISEES

Voici un aperçu des compétences visées par module :

- Introduction, cadre légal et principes généraux
Comprendre le cadre légal dans lequel s'inscrivent les activités comme le TH.
Comprendre les principes généraux du TH.
 - Dangers principaux
Distinguer les notions phénomène dangereux et de danger particulier.
Reconnaître les grands types de phénomènes dangereux inhérents au TH.
Identifier les différentes mesures de sécurisation de l'accès et de la place de travail.
 - Pratiques et techniques
Distinguer les différentes situations de TH.
Connaître les règles de base usuelles dans la pratique.
 - Matériel
Identifier les différents équipements nécessaires.
Identifier les principaux défauts du matériel pouvant conduire à l'augmentation du danger.
 - Situations d'urgence
Connaître les principales conséquences d'un accident de TH.
Connaître une procédure d'urgence applicable.
Comprendre le principe de l'évacuation d'une personne suspendue.
 - Analyses de situations
Identifier et distinguer les différentes situations de TH.
Identifier différentes erreurs de pratiques.

16. EVALUATION

Ce cours ne fait pas l'objet d'une évaluation formelle. Cependant diverses appréciations seront partagées.

Tout au long de la formation, différents pointages théoriques permettront de vérifier et corriger les apprentissages.

Des exercices, sous formes d'analyse de situation, auront pour objet d'informer participant et formateur du degré de maîtrise atteint et, éventuellement, de découvrir où et en quoi un participant éprouve des difficultés, en vue de lui proposer ou de lui faire découvrir des stratégies qui lui permettront de progresser.

Les appréciations font partie intégrante du processus de formation, les erreurs étant à considérer comme des moments dans la résolution d'un problème, et non comme des faiblesses répréhensibles.

La participation à l'ensemble du module et les pointages effectués permettront de valider cette formation.

17. CERTIFICATION

A l'issue de la formation, le participant obtiendra une attestation délivrée par ALKANA.

18. DUREE DE VALIDITE

Pour une bonne durabilité du savoir, nous recommandons le suivi d'un module de formation continue ou de perfectionnement tous les deux à quatre ans environ.

19. CADRE LEGAL

Cette formation permet de répondre à différentes lois, ordonnances et directives, soit LAA Art. 82 ; LTr Art. 6 ; OPA Art. 3-6-11 ; OLT3 Art. 5-6 ; ...

20. RECONNAISSANCE

Notre centre de formation est certifié eduQua.

Nos formations sont reconnues « Temptraining ».

21. RAPPORT DE FORMATION

Sur demande, un rapport est établi en fin de formation et transmis à la direction de l'entreprise mandataire.

22. REGLEMENT DE FORMATION

Selon notre document.